

### 18 & 19 octobre 2018

# Toulouse

## BULLETIN D'INSCRIPTION

(un bulletin par participant-e) - A retourner avant le 10 octobre à :  
AFCCRE - 20 rue Alsace Lorraine - 45000 ORLEANS - [universite@afccre.org](mailto:universite@afccre.org)

M./Mme : .....

Fonction(s) : .....

Collectivité/Association : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... E-mail : .....

### PARTICIPERA :

#### 1<sup>ER</sup> JOUR, LE 18 OCTOBRE

- au cocktail déjeunatoire
- à la table ronde sur la citoyenneté européenne
- à la visite de la Cité de l'Espace et à la réception dînatoire

#### 2<sup>ÈME</sup> JOUR, LE 19 OCTOBRE

- à l'atelier de travail "Jumelages et partenariats"
- à l'atelier de travail "Sensibilisation des citoyens aux actions de coopération décentralisée"
- au dialogue sur la politique de cohésion
- au buffet déjeunatoire
- observations (mobilité réduite, régime alimentaire...) .....

### DROITS D'INSCRIPTION

**Membres de l'AFCCRE ou de Toulouse Métropole**  
Gratuité

**Non-membres**  
250 €

Pour les fonctionnaires et agents des collectivités, les frais d'inscription sont pris en charge par le CNFPT dans le cadre d'un accord avec l'AFCCRE.

L'inscription comprend la participation aux travaux ainsi que les repas prévus au programme

Les frais liés à la participation à cette Université (dont les droits d'inscription) sont éligibles au titre de la formation des élus locaux et régionaux.

## Confirmation des inscriptions

Une confirmation contenant les dernières informations pratiques est adressée au plus tard une semaine avant le début de la rencontre.

L'AFCCRE se tient à la disposition des personnes intéressées pour toute demande relative au contenu et à l'organisation de la rencontre.

## Date limite d'inscription

Le bulletin d'inscription (un par personne) doit être retourné par email avant le 10 octobre 2018. Le nombre de places étant limité, il est conseillé de s'inscrire dans les meilleurs délais. Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée.

Aucune inscription ne sera prise en compte par téléphone.

## Annulation

En cas d'annulation après la date limite d'inscription correspondant à la rencontre, une somme forfaitaire de 35 € pour frais administratifs sera facturée.

- Les remplacements seront admis à tout moment.
- Les demandes d'annulation ou de remplacement doivent parvenir à l'AFCCRE par écrit.
- La totalité des droits d'inscription sera facturée aux personnes inscrites ne se présentant pas à la rencontre.
- Toute rencontre commencée est due entièrement. Aucune réduction n'est prévue en cas de participation partielle à la rencontre.

## Attestation de formation

A l'issue de la rencontre, une attestation de formation est adressée à la collectivité prenant en charge les frais d'inscription, ainsi qu'une facture-convention simplifiée de formation. Une attestation de stage est délivrée à chaque participant.

## Agrément

L'AFCCRE est titulaire de l'agrément ministériel du 1<sup>er</sup> juillet 1994 pour la formation des élus locaux et régionaux et pour la formation professionnelle continue des cadres territoriaux. Elle est enregistrée sous le n° 24.75.01.120.45 auprès du Préfet de la Région Centre-Val de Loire. La prise en charge par la collectivité des dépenses (droits d'inscription, déplacement, hébergement...) de formation des élus et cadres territoriaux est prévue dans la limite du budget des collectivités locales.

Exonération de TVA au titre d'activités s'inscrivant dans le cadre de la formation professionnelle continue (CGI instruction 3A.2.95).

## Règlement

- chèque à l'ordre de «AFCCRE»
- virement (compte Crédit coopératif - IBAN : FR76 - 4255 - 9100 - 0008 - 0124 - 0460 - 950)

Adresse de facturation : .....

Responsable ou service à contacter : .....

Téléphone : ..... Email : .....

Je déclare accepter les conditions applicables en cas d'annulation de l'inscription.

A ..... Le .....2018

Signature (précédée de la mention "lu et approuvé")

[www.afccre.org](http://www.afccre.org)

